



GRAND CONSEIL	
Expédié le: 15.10.2010	Session GC: 15.10.2010
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet: P 1732 - A	
Copie à:	

Grand Conseil  
Secrétariat général  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Carouge, le 7 octobre 2010

P 1732-A Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une maison de l'égalité à Carouge

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu le rapport sus-mentionné et nous vous remercions de nous l'avoir fait parvenir.

Pour le bon ordre des choses, nous tenons cependant à corriger quelques erreurs qui y figurent :

- Point 1 :
  - o L'Etat souhaite installer dans la maison orange, non pas l'Office des droits humains qui a regroupé ses services à la rue Pierre-Fatio, mais un centre médico-pédagogique.
  - o Ces locaux étaient occupés par le SPPE, le deuxième Observatoire et les Archives de la vie privée. Le SPPE étant parti à la rue Pierre-Fatio, reste à résoudre la situation des deux associations, qui occupent aussi des locaux dans l'annexe (maison bleue), avec en plus Espace Femmes International.
- Point 2 :
  - o Espace Femmes International était représenté par Mme Nissim, et non Nessim.
  - o Le départ du SPPE et l'interruption de la synergie ne remet pas en cause l'image de la cause des femmes, mais bien sa visibilité et son influence.
  - o Les Archives de la vie privée relatent la vie quotidienne de gens ordinaires. Elles sont le témoin non pas d'une lutte mais d'une histoire souvent oubliée.

- Point 4 :

- o Il ne s'agit pas ici d'une erreur, mais d'un malentendu sur l'objet de la pétition. Ce n'est pas l'aspect juridique qui est au centre du problème mais bien l'aspect politique. Il n'a jamais été question de contester le droit de l'Etat d'occuper ses propres locaux. Les pétitionnaires demandaient une décision politique sur le soutien de l'Etat aux efforts d'associations citoyennes oeuvrant pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans une période difficile où les droits sont menacés de toute part. Il aurait pu ainsi continuer ce qu'il avait commencé avec la création du Bureau de l'égalité qui a soutenu précisément pendant de longues années ces associations. Aujourd'hui le mandat du SPPE est quelque peu différent, mais l'Etat aurait pu continuer à apporter son soutien d'une autre manière, i.e. en maintenant l'usage de la maison rose comme maison de l'égalité.

Nous nous permettons également de faire un commentaire sur ce qui est dit de l'audition de M. de Freudenreich, sans vouloir attribuer ces paroles à ce dernier ou au rapporteur de la commission. Nous sommes étonnées de lire qu'il est difficile de trouver un terrain d'entente entre le CMP et nos associations... alors que le CMP en question accepte de céder l'utilisation de la cave aux Archives de la vie privée et que les contacts oraux que nous avons avec eux sont très cordiaux. Quant à la cafeteria et à la salle de conférence qui seraient aménagées dans l'annexe... il s'agit en fait d'un micro-onde et d'un frigo installés sous des escaliers, et de l'utilisation de salles appartenant à l'Etat, mais ces dernières sont toutes dans des écoles qui ne les prêtent pas pendant les horaires scolaires et donc sont inutiles pour nous.

Nous vous prions de prendre note de ces précisions pour le bon ordre de vos archives et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour les Archives de la vie privée :

A. 

Pour Espace femmes international :



Rina NISSIM

Pour le deuxième Observatoire :

B. Berthourot